



**ACCORD DE PARTENARIAT AVEC LE CHINOIS «SINOPEC OVERSEAS OIL & GAS LIMITED» :**

**Sonatrach investit 490 millions de dollars dans la région de Zarzaitine**

p.4

LAMAMRA AU 16<sup>ÈME</sup> SOMMET EXTRAORDINAIRE DE L'UA SUR LE TERRORISME

**«Notre réponse collective doit reposer sur une stratégie complémentaire et globale»**



© Photo : D.R

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, a mis en avant, avant-hier samedi, à Malabo (Guinée Equatoriale), la nécessité de traiter les véritables causes du terrorisme et lutter contre l'extrémisme et la propagande terroriste, notamment auprès des jeunes. Outre, a-t-il dit, le traitement des répercussions désastreuses induites par le terrorisme sur la société (tarissement du bourbier), y compris par le soutien aux victimes et le traitement de la question de réinsertion de manière convenable ainsi que la nécessité de rétablir et renforcer la confiance des peuples en la capacité de leurs gouvernements à répondre à leurs besoins. Lire en page 2

MOHAMED TAHAR DILMI, COORDINATEUR DU COMITÉ POPULAIRE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN :

**«Insuffler l'esprit de la résistance positive dans la rue arabe»**

p.2

**ILS ONT BÉNÉFICIÉ D'UN ALLONGEMENT FINANCIER DE LEURS PROJETS**



p.3

**La CNAC au secours des chômeurs-promoteurs de 30 à 55 ans**



p.3

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**Bientôt une plateforme pour les dossiers des candidats aux postes de maîtres-assistants**

**MALI**

**257 Casques bleus tués au Mali depuis 2013**

Pas moins de 257 Casques bleus ont été tués au Mali de 2013 à nos jours, a indiqué samedi soir El-Ghas-sim Wane, le Chef de la Mission Multidimensionnelle pour la Stabilisation du Mali (Minusma). «Ce qui fait d'elle (la Minusma) la mission de maintien de la paix la plus dangereuse», a-t-il annoncé à l'occasion d'une cérémonie d'hommage rendu aux Casques bleus en prélude à la journée internationale des Casques bleus sous la bannière de l'ONU prévue le 29 mai courant.

**KUNG FU WUSHU / COUPE D'AFRIQUE :**

**2<sup>e</sup> place pour l'Algérie avec 10 médailles**

La sélection algérienne de kung Fu Wushu seniors (sanda) a terminé à la 2<sup>e</sup> place avec un total de dix médailles (2 or, 4 argent et 4 en bronze), en Coupe d'Afrique des nations, qui a pris fin samedi à la salle omnisports Tahar Belakhdar à Chéraga (Alger).

**PROTECTION CIVILE**

**Cinq morts dans un accident de la route au Sud de Tamanrasset**

Cinq (5) personnes ont trouvé la mort dans un accident de la circulation survenu dimanche dans la wilaya de Tamanrasset, ont indiqué les services de la Protection civile (PC). L'accident s'est produit au niveau de la route nationale (RN-1), à 150 km au Sud de Tamanrasset, suite au dérapage et au renversement d'un véhicule utilitaire, causant la mort sur le lieu de cinq (5) personnes à bord, âgées entre 24 et 35 ans, selon la même source.

Lamamra au 16<sup>ème</sup> Sommet extraordinaire de l'UA sur le terrorisme  
**«Notre réponse collective doit reposer sur une stratégie complémentaire et globale»**

**Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, a mis en avant, avant-hier samedi, à Malabo (Guinée Equatoriale), la nécessité de traiter les véritables causes du terrorisme et lutter contre l'extrémisme et la propagande terroriste, notamment auprès des jeunes.**

Outre, a-t-il dit, le traitement des répercussions désastreuses induites par le terrorisme sur la société (tarissement du boubier), y compris par le soutien aux victimes et le traitement de la question de réinsertion de manière convenable ainsi que la nécessité de rétablir et renforcer la confiance des peuples en la capacité de leurs gouvernements à répondre à leurs besoins.

«A travers l'expérience vécue par l'Algérie, nous sommes parvenus aussi à réaliser que vaincre le terrorisme seulement par des moyens militaires est insuffisant, car ce fléau trouvera toujours un moyen pour ressurgir», a-t-il indiqué relevant que notre réponse collective doit reposer sur une stratégie complémentaire et globale à mettre en œuvre en amont et en aval.

Présentant un exposé sur le rapport soumis par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune au 16<sup>ème</sup> Sommet extraordinaire de l'Union africaine (UA) sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique, en sa qualité de leader de l'UA en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, Ramtane Lamamra, a fait savoir que les pays du continent sont appelés à renouveler leur engagement à travailler dans l'unité et la solidarité avec un véritable esprit africain.

En vue, a-t-il poursuivi, de vaincre le fléau du terrorisme, soulignant, à l'occasion, l'importance de la mise en œuvre sérieuse des décisions prises pour qu'elles ne deviennent pas lettre morte. Représentant le président de la République, le chef de la diplomatie algérienne a affirmé que ce 16<sup>ème</sup> Sommet extraordinaire revêt une importance extrême et intervient à point nommé, à la lumière de défis croissants et effrénés imposés par les menaces



■ Lamamra : «Nous faisons face aux menaces les plus dangereuses sur la paix, la stabilité et le développement dans le continent». (Photo:DR)

croissantes que font peser le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique. «La propagation de ce fléau dans le continent africain est tributaire de l'ampleur du volume et de l'intensité des attaques terroristes qui ciblent

aussi bien les forces armées des pays membres que les civils (...) Nous faisons face aux menaces les plus dangereuses sur la paix, la stabilité et le développement dans le continent», a-t-il ajouté. Appelant, au passage, à s'inté-

resser de plus près à nombre de facteurs qui ont favorisé la propagation de ce fléau violent.

Partant de sa douloureuse mais réussie expérience en matière de lutte antiterroriste, l'Algérie qui a payé un lourd tribut durant les années 90, face au mutisme ô combien retentissant de la communauté internationale, a encore poursuivi le chef de la diplomatie algérienne, n'a eu de cesse d'affirmer que devant une menace aux proportions mondiales, la coopération internationale et la solidarité deviennent deux nécessités impérieuses.

«Vu le net recul de l'intérêt mondial pour cette question, nous devons œuvrer de concert à créer une dynamique internationale, en confirmant que l'Afrique fait face à une menace mondiale sans frontières, un danger qu'il ne convient pas d'associer à une religion ou à une nationalité donnée, ni assimiler à la lutte légitime des peuples colonisés pour accéder à leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, tel que stipulé dans la convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme de 1999», a encore poursuivi Ramtane Lamamra. Appelant les partenaires internationaux à augmenter leurs aides en faveur des pays africains membres pour soutenir leurs efforts en matière de lutte antiterroriste, en se focalisant sur le traitement des principales causes de ce fléau, Ramtane Lamamra n'a pas manqué de mettre en avant le besoin de davantage de coopération de la part de nos partenaires en préservant leurs terres de toute exploitation par des terroristes, pour mener des actes subversifs ou soutenir des actes terroristes d'une quelconque manière contre d'autres pays.

«Il en est de même pour le taris-

.....  
 Mohamed Tahar Dilmi, coordinateur du Comité populaire de solidarité avec le peuple palestinien :

**«Insuffler l'esprit de la résistance positive dans la rue arabe»**

Le coordinateur du Comité populaire de solidarité avec le peuple palestinien, Mohamed Tahar Dilmi, a appelé, avant-hier samedi, à partir de Sétif, à insuffler l'esprit de la résistance positive dans la rue arabe. «Les étudiants algériens ont toujours été à l'avant-garde, en adoptant les causes de la nation, de la société et des causes de libération également», a-t-il dit, mettant en avant le rôle de soutien de l'Algérie aux causes palestinienne et sahraouie. Intervenant lors d'un séminaire national intitulé «La cause palestinienne et le droit à l'autodétermination du Sahara occidental à la lumière des changements internationaux», organisé à l'Université Mohamed Lamine Debaghine (Sétif 2), Mohamed Tahar Dilmi fait remarquer que les positions de l'Algérie envers la cause palestinienne sont connues depuis toujours et c'est le seul Etat qui n'a jamais interféré dans la décision palestinienne. «L'Etat algérien n'a jamais exploité la cause palestinienne en politique, mais a de tout temps soutenu la lutte du peuple palestinien», a-t-il indiqué.

**La cause palestinienne, a poursuivi le coordinateur du Comité** populaire de solidarité avec le peuple palestinien, nécessite l'accord de toutes les parties palestiniennes et qu'elles soient unies s'agissant de l'objectif et de l'orientation, car la bataille exige de conjuguer tous les efforts. «L'indépendance de l'Algérie est le résultat de l'unité du peuple algérien», a poursuivi Mohamed Tahar Dilmi.

Pour sa part, le recteur de l'Université Sétif 2, El Kheier Guechi, spécialisé en droit international, a fait remarquer que les causes palestinienne et sahraouie ont un facteur commun. A savoir, a-t-il dit, le principe de l'autodétermination et l'édification d'un Etat indépendant.

**De son côté, Nawel Abdelatif Mami,** vice-recteur de l'Université Sétif 2, chargée des relations extérieures, est revenue sur le projet Ci-RES relatif à la création de capacités institutionnelles pour intégrer les réfugiés dans les établissements algériens de l'Enseignement supérieur. Un projet, a-t-elle rappelé, financé par l'Union européenne et qui concerne 5 universités algériennes et 5 autres européennes. «Le projet Ci-RES reflète les efforts déployés par l'université algérienne en direction des réfugiés et les étrangers également», a-t-elle dit relevant que ce projet permet aux étudiants ciblés de s'intégrer dans le milieu de l'enseignement universitaire et également de concrétiser l'intégration scientifique et professionnelle. Des étudiants de toutes les wilayas du pays et des professeurs et spécialistes en droit international participent à ce séminaire national organisé à l'initiative de l'Alliance pour le renouveau étudiant national (AREN).

R.M.

**REPÈRE**

Premier colloque maghrébin sur Abdelkrim El Khettabi

**Le révolutionnaire combattu par El Makhzen**

Les similitudes du combat qui existent entre les deux révolutionnaires Abdelkrim El Khettabi et l'Emir Abdelkader ont été soulevées, à l'occasion de la première édition du colloque maghrébin autour du parcours de lutte du révolutionnaire marocain, tenue, samedi soir, au siège de la Télévision nationale. Plusieurs chercheurs en histoire ont profité de cette occasion pour mettre en avant le parcours du résistant Abdelkrim El Khettabi, modèle de lutte contre El Makhzen. Connu sous le surnom de «Lion du Rif», El Khettabi, «partage avec le père fondateur de l'Etat algérien, bien des caractéristiques», s'est attelé d'expliquer Hassan Kacimi, expert en question sécuritaire. Les similitudes du combat qui existent entre les deux révolutionnaires Abdelkrim El Khettabi et l'Emir Abdelkader ont été soulevées, à l'occasion de la première édition du colloque maghrébin autour du parcours de lutte du révolutionnaire marocain, tenue, samedi soir, au siège de la Télévision nationale. Plusieurs chercheurs en histoire ont profité de cette occasion pour mettre en avant le parcours du résistant Abdelkrim El Khettabi, modèle de lutte contre El Makhzen. Connu sous le surnom de «Lion du Rif», El Khettabi, «partage avec le père fondateur de l'Etat algérien, bien des caractéristiques», s'est attelé d'expliquer Hassan Kacimi, expert en question sécuritaire. L'intervenant fait savoir qu'El Khettabi s'est toujours opposé aux accords d'Aix-les-Bains de 1955, qui ont abouti en 1956 à l'indépendance du Maroc. En réalité, explique-t-il, «les Français n'ont jamais accordé d'indépendance au Maroc, qui est malheureusement encore sous protectorat français.» L'expert en question sécuritaire, précise que les rois du Maroc ont joué un rôle très important pour l'aboutissement de ces accords. Ils ont mis, ajoute-t-il, leur pays «sous la tutelle et le protectorat colonial français». En dernier lieu, M. Kacimi, estime que la révolution du Rif a toujours eu ses successeurs, de la reprise du flambeau par les jeunes, à l'image de Nasser El Zefzafi, un des héritiers de la révolution d'Abdelkrim El Khettabi.

sement des sources de financement du terrorisme qui exige une coopération internationale forte et conforme au cadre juridique actuel», a-t-il observé.

**Rabah Mokhtari**

Voir sur Internet [www.lnr.dz.com](http://www.lnr.dz.com)

## Ils ont bénéficié d'un allongement financier de leurs projets La CNAC au secours des chômeurs-promoteurs de 30 à 55 ans

Une véritable bouffée d'oxygène pour les chômeurs-promoteurs âgés de 30 à 55 ans, ces derniers viennent de bénéficier d'un rallongement des prêts bancaires à la faveur d'une réévaluation du coût du projet d'investissement pour les dossiers ayant obtenu un financement avant la date de publication du Décret exécutif n° 22-45 du 19 janvier 2022, pris par la Caisse nationale d'assurance chômage continue (CNAC), à titre transitoire.

En effet, la CNAC a décidé de prendre en charge le financement des projets d'investissements des chômeurs promoteurs âgés de 30 à 55 ans nécessitant un prêt non rémunéré complémentaire, suite à une réévaluation du coût du projet d'investissement pour les dossiers ayant obtenu un financement avant la date de publication du Décret exécutif n° 22-45 du 19 janvier 2022, modifiant et complétant, le Décret exécutif n° 94-188 du 6 juillet 1994, susvisé, c'est ce qu'a précisé le dernier numéro du Journal officiel. La Publication officielle de l'Algérie a rapporté qu'à l'issue d'un



Prise en charge du financement des projets d'investissement des chômeurs-promoteurs par la CNAC. (Photo : D.R)

Arrêté interministériel datant du 28 avril 2022 fixant les modalités de la prise en charge du financement et de l'octroi des aides et avantages au profit des chômeurs promoteurs âgés de 30 à 55 ans, il a été décidé de réévaluer le coût du projet d'investissement pour les dossiers ayant obtenu un financement avant la date de publication du Décret exécutif n° 22-45 du 19 janvier 2022. Par ailleurs, la CNAC a promis que ses comités de sélection, de validation et de financement de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat vont réexaminer tous les dossiers des chômeurs-promoteurs âgés de 30 à 55 ans, disposant d'une attestation d'éligibilité et de financement et n'ayant pas obtenu un financement par la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) à la date de publication du Décret procès-verbal

arrêté en commun accord entre les deux parties. Cette décision concerne également les dossiers ayant obtenu une attestation d'éligibilité et de financement délivrée par les services de la Caisse nationale d'assurance chômage et qui nécessitent un traitement, notamment pour les cas se rapportant à : la réévaluation des projets d'investissement ; le changement de fournisseurs ; le changement d'équipements et/ou matériels ou cheptel ; la prorogation de la notification bancaire ; la prorogation de l'attestation d'éligibilité et de financement. Mieux, les dossiers transférés des chômeurs-promoteurs ayant l'âge exigé, détenteurs d'attestation d'éligibilité et de financement, transférés par la CNAC vers l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat, sont considérés éligibles au

financement conformément aux dispositions réglementaires régissant le dispositif de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat. Mieux encore, les dossiers se trouvant au niveau des banques publiques, ayant obtenu ou en attente d'une notification d'accord bancaire, seront traités par les services de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat. Enfin, les dossiers ayant fait l'objet de transfert vers l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat seront accompagnés d'un fichier comportant les informations y afférentes.

Sofiane Abi

### BRÈVE

Transport des hydrocarbures :

Mise en service du centre de supervision des pipelines

Le groupe Sonatrach a mis en service dimanche un centre de supervision des pipelines, permettant d'avoir des informations en temps réel sur les opérations d'exploitation, sur l'ensemble du réseau de transport par canalisation du pétrole et du gaz en Algérie. Présidée par le ministre de l'Énergie et des Mines, Mohamed Arkab, la cérémonie de lancement officielle de cette infrastructure s'est déroulée en présence du P-dg de Sonatrach, Toufik Hakkar, du président de l'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH), Rachid Nadil, et du vice-président de l'Activité de transport par canalisation (TRC) de Sonatrach, Amine Melaika. Ce centre implanté au niveau du siège de la direction du TRC à Sidi Arcine (Est de la capitale), est en charge de suivre l'activité sur un réseau d'une longueur de 21.000 km de canalisations assurant une capacité de transport de 405 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP)/an, articulé autour de 43 canalisations dont 23 gazoducs. Ce centre est une infrastructure «stratégique» qui entre dans le cadre de la politique de transition numérique et représente une nouvelle étape franchie par Sonatrach dans la modernisation de la gestion de toutes ses infrastructures dans le but d'augmenter la production et de la maîtriser, a indiqué M. Arkab lors d'une déclaration à la presse en marge de la cérémonie de lancement officielle.

Agence

## Enseignement supérieur Bientôt une plate-forme pour les dossiers des candidats aux postes de maîtres-assistants

Une plate-forme sera lancée pour recueillir les dossiers des candidats aux postes de maîtres-assistants de classe B via le système Progres, a révélé avant hier à Batna, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane.

«L'étude des dossiers et l'organisation des entretiens se déroulera au niveau de chaque établissement universitaire concerné par le recrutement externe des maîtres-assistants de classe B», a précisé le ministre, ajoutant que «le secteur a ouvert 2.186 postes budgétaires au titre de l'année 2022».

A cet égard, il a précisé que le secteur a alloué pour la première fois 250 postes budgétaires pour employer des titulaires de doctorat dans les grades affiliés aux corps communs et aux corps spéciaux. Cette initiative vise à renforcer l'encadrement administratif de qualité dans les établissements du secteur, en concrétisation de l'instruction interministérielle n° 01 du 15 septembre 2021.

Ceci, a ajouté M. Benziane, rentre dans le cadre de la concrétisation du programme de travail du secteur visant à améliorer la qualité de la formation et de la recherche qui nécessitent l'amélioration de la qualité de l'encadrement et son renforcement. Il a appelé, ainsi, tous les acteurs et les compétences universitaires à s'engager dans la stratégie adoptée par le secteur pour mettre en œuvre son programme de travail inscrit dans le plan de travail du Gouvernement pour la période 2021-2024. Le ministre a souligné que «ce programme traite des

dossiers majeurs visant à réaliser une transition multidimensionnelle qualitative dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la recherche scientifique, du développement technologique et l'ouverture sur l'environnement social, économique et environnemental international et la gouvernance universitaire».

S'agissant du renforcement de la gouvernance des œuvres universitaires, il a fait état du «lancement d'une plate-forme numérique pour collecter les candidatures pour sélectionner les responsables des œuvres universitaires au niveau local et national, y compris les directeurs de résidence et les responsables des œuvres universitaires».

Les dossiers de candidatures seront étudiés «avec soin et attention», a ajouté le ministre, notant que cette opération ajoutera de «la transparence dans la désignation des responsables des œuvres universitaires».

Au titre de sa visite dans la wilaya, le ministre a procédé, au Centre universitaire de Barika, à la pose de la première pierre du projet de réalisation de 2000 places pédagogiques et à l'inauguration d'une salle de conférences à l'Université Batna 2.

A l'École supérieure des énergies renouvelables, le ministre a relevé l'importance de cette infrastructure classée parmi les pôles d'excellence dans la formation de compétences hautement qualifiées dans la spécialité, ce qui appuiera la politique de développement de la transition énergétique et des énergies renouvelables.

Manel Z.

### SOLIDARITÉ NATIONALE

Lancement d'une formation par le ministère

### 275 Cellules pour dompter les associations

En coordination avec l'Observatoire national de la société civile, la ministre de la Solidarité, de la famille et de la condition de la femme, Kaoutar Krikou, a procédé avant-hier samedi à Alger, au lancement du programme de formation des associations à but non-lucratif, dont l'objectif est de renforcer leur rôle de solidarité et d'action sociale et promouvoir sa contribution dans divers domaines du développement durable, c'est ce qu'a révélé hier dimanche la ministre sur les ondes de la Chaîne I de la Radio nationale. Hôte de l'émission «L'invité du matin», la ministre de la Solidarité a indiqué que «la société civile est un partenaire important, stratégique et vital pour le secteur, elle est mise en avant dans l'incarnation de la stratégie nationale liée à la prise en charge des catégories vulnérables et que «afin de former qualitativement les acteurs de la société civile, dont les associations, un programme de formation réparti sur trois principaux axes a été lancé ce samedi, depuis la capitale, encadrés par des cadres issus des services des cellules de proximité de la relevant du secteur de la tutelle, estimés à 275 cellules». Ce programme de formation vise également «à développer les capacités des associations et à renforcer leur rôle dans divers domaines de développement, notamment au niveau local», a ajouté Kaoutar Krikou. Par ailleurs, et à l'approche de la célébration de la Journée internationale des droits de l'enfant, qui coïncide avec le 1<sup>er</sup> juin de chaque année, la ministre a précisé que «l'Algérie a été pionnière dans la ratification des conventions internationales, en particulier ceux liées aux droits de l'enfant et qu'elle «a promulgué des lois dans le domaine de la protection et de la promotion de l'enfance, culminant dans ces efforts avec la promulgation de la loi sur la protection de l'enfance en 2015 et lors du dernier amendement constitutionnel», a rappelé Krikou tout en notant l'objectif de son secteur à mettre à niveau toute une direction des droits et de la protection de l'enfant, et mettre à niveau leur créativité et leurs qualifications. Avant de conclure, la ministre a indiqué que son secteur, sur l'ensemble de l'année, a pour objectif d'accompagner et d'encadrer les élèves à besoins spécifiques qui s'appêtent à passer les épreuves du BEM, dont le nombre est estimé à 635 candidats et du baccalauréat dont le nombre est estimé environ 461 candidats.

S. Abi

■ Accord de partenariat avec le chinois «Sinopec Overseas Oil & Gas Limited» :

## Sonatrach investit 490 millions de dollars dans la région de Zarzaitine

**Le groupe Sonatrach a signé, samedi à Alger, un contrat de partage de production dans le domaine des hydrocarbures entre le groupe Sonatrach et le chinois «Sinopec Overseas Oil & Gas Limited» (SOOGL) relatif au périmètre contractuel de Zarzaitine, situé dans le bassin d'Illizi, en vertu de la loi 19-13 régissant les activités d'hydrocarbures.**



■ La nouvelle loi sur les hydrocarbures prévoit plusieurs mesures visant à encourager l'investissement dans les activités d'exploration en Algérie. (Photo : DR)

Ce contrat d'une durée de 25 ans a été signé par le vice-président Activité prospection et production de Sonatrach, Mohamed Slimani, et le directeur général de Sinopec Overseas Oil & Gas Limited, Wu Xiuli, lors d'une cérémonie organisée au niveau du siège de la direction générale de Sonatrach.

Dans le cadre de ce contrat, Sonatrach et son partenaire chinois s'engagent à exécuter un programme de travaux de développement et d'exploitation conformément au plan de développement arrêté, dont l'objectif est la récupération et la valorisation des hydrocarbures dans le périmètre de Zarzaitine.

Ce programme de travaux comprend notamment le revamping de l'Unité Gas Lift, le forage de 12 nouveaux puits de développement, le renouvellement de 6 anciens puits, le raccordement des nouveaux puits de développement et la maintenance des installations de surface existantes, ainsi que la récupération des gaz torchés et la réduction des émissions de carbone.

Le montant d'investissement global prévu pour la mise en œuvre de ce plan de développement est estimé à 490 millions de dol-

lars américain et permettra une récupération de près de 95 millions de barils d'huile.

Le ministre de l'Energie et des mines, Mohamed Arkab, qui intervenait dans le cadre de la cérémonie de signature, a confirmé que «l'établissement de relations de partenariat avec des entreprises mondiales dans le domaine des hydrocarbures constituait le principal axe de la politique énergétique nationale», rappelant que la nouvelle loi sur les hydrocarbures prévoyait plusieurs mesures visant à encourager l'investissement dans les activités d'exploration et de production en Algérie.

«Le renouvellement des réserves d'hydrocarbures exige d'intensifier davantage les efforts de recherche et d'exploration, à travers le recours au partenariat

international y compris chinois, de nature à nous faire bénéficier de la technologie et des techniques modernes utilisées dans ce domaine, de par le partage des risques et des coûts», a-t-il affirmé.

«L'établissement de relations de partenariat avec des compagnies mondiales constitue le principal axe de notre politique énergétique en termes d'appui du financement nécessaire, de choix et transfert de technologie, et partage des risques», a-t-il soutenu.

Ainsi, le secteur a veillé à finaliser tous les textes d'application de la nouvelle loi sur les hydrocarbures qui prévoit plusieurs mesures visant à encourager l'investissement dans les activités d'exploration et de production en Algérie, «en garantissant un

cadre contractuel plus flexible et attractif, conformément à des systèmes fiscaux très incitatifs, favorables à une distribution plus équitable des bénéfices avec les partenaires étrangers et garantissant la récupération des fonds investis et des coûts», a ajouté le ministre. Le ministre a souligné que son secteur «œuvrait en coordination avec le groupe Sonatrach et l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (Alnaft) à mener des campagnes de promotion des opportunités d'exploration et de développement sur les périmètres contractuels en vue d'accélérer le lancement des activités d'exploitation et de production au niveau des gisements découverts».

En ce qui concerne le contrat signé entre le groupe Sonatrach et son partenaire chinois, M. Arkab a précisé que Sonatrach l'a inclus dans son programme d'investissement pour le développement de l'activité en vue d'élargir les réserves d'hydrocarbures du pays, augmenter la production primaire de pétrole et de gaz par l'investissement et le partenariat international et assurer ainsi la sécurité énergétique du pays sur les moyen et long termes.

Ce contrat «renforcera notre coopération avec nos partenaires chinois et ouvrira des perspectives prometteuses pour la conclusion d'autres contrats à l'avenir», a-t-il ajouté.

La cérémonie de signature s'est déroulée en présence du ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, du représentant de l'ambassadeur de Chine en Algérie, Chen Zhong, du P-dg de Sonatrach, Toufik Hakkar, ainsi que de représentants des deux sociétés. **Djamila Sai**

### INVESTISSEMENTS

**Mustapha Mekideche, à la Radio nationale :**

**«Ce sont les investissements d'aujourd'hui qui vont créer la croissance de demain»**

**A**bordant les réformes mises en place par le Gouvernement algérien visant à favoriser les investissements étrangers, ainsi que les divers dispositifs incitatifs pour encourager les investisseurs locaux, le consultant en géo-économie Mustapha Mekideche, a indiqué que le contexte actuel est favorable à l'investissement. Et ce, d'après lui, après la consolidation du cadre macro-économique depuis 2021, rappelant que le FMI a donné le chiffre de 4,1% de croissance pour l'année passée, jugé par lui de «bon mais pas suffisant».

S'ajoute à cela, a-t-il poursuivi, le fait qu'on soit pour «la première fois et depuis plusieurs années avec un solde de transaction courante qui est positif et avec une balance commerciale qui a été excédentaire en 2021». «Une tendance qui ne va être poursuivie que par des investissements qui vont conduire cette croissance à un niveau très élevé», a-t-il précisé dans ce sens.

Intervenant sur les ondes de la Chaîne III de la radio nationale, M. Mekideche, a souligné qu'«il est nécessaire d'œuvrer à l'augmentation du PIB à travers l'investissement massif», notant que «ce sont les investissements d'aujourd'hui qui vont créer la croissance de demain».

Selon le consultant en géo-économie, «l'Algérie a enregistré deux types de retards en matière d'investissement : le premier est lié au blocage bureaucratique de certains projets à différentes étapes de maturation ; le deuxième concerne notre absence des Investissements directs étrangers (IDE)». À ce propos, l'intervenant a rappelé qu'il y eu un premier signe positif, étant l'abondance de la règle 49/51 dans les secteurs non stratégiques. Un dispositif qui va être complété de façon plus institutionnelle par le nouveau texte portant sur l'investissement qui est en cours de finalisation.

Plusieurs crises se sont succédées ces deux dernières années sur l'économie mondiale. Les pays développés s'alignent sur un nationalisme économique visant à assurer leur souveraineté.

«L'Algérie, quant à elle, s'inscrit dans une logique de diversification de ses relations économiques à travers le non-alignement positif», a expliqué le même intervenant.

«L'Algérie a des bonnes relations économiques et politiques avec l'ensemble des pays du reste du monde pour autant qu'ils respectent notre souveraineté».

S'agissant des partenaires historiques de l'Algérie, il a mis en avant la Russie, la Chine et l'Italie partant des accords stratégiques signés avec eux. «L'entreprise italienne ENI a participé à la construction de la raffinerie de Skikda, mais, également au développement des réseaux de transport d'hydrocarbure», a-t-il fait savoir dans ce sillage. Il fait remarquer que la consolidation des relations stratégiques entre les deux pays leur permettra de s'ouvrir sur les énergies renouvelables.

**Manel Z.**

**Manel Z.**

### Promouvoir l'économie verte

## Les journalistes sont appelés à être «un trait d'union» entre le ministère et les citoyens

Le ministre de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, Benattou Ziane, a appelé avant-hier à Alger, les journalistes à être «un trait d'union» entre le ministère et les citoyens, pour faciliter la communication et promouvoir l'économie verte et le développement durable.

Selon lui, le citoyen est un élément axial dans le processus de développement. Un processus qui vise, a-t-il ajouté, à améliorer le cadre de vie des citoyens, notamment dans le Grand Sud et les régions frontalières et éloignées. S'exprimant à l'ouverture d'une réunion-débat qui a regroupé les cadres du secteur et des représentants de la presse nationale sur le thème «la transition énergétique citoyenne», M. Ziane a mis en avant l'importance de la participation des journalistes dans la vulgarisation des faits techniques et pratiques sur lesquels reposent les programmes, les projets et les plans stratégiques du secteur.

Selon le ministre, la transition énergétique, qui est un choix «axial» dans le Plan d'action du Gouvernement, est «une transition totale et globale, multidimensionnelle et multisectorielle, qui exige la mobilisation des différents éléments du système de fonctionnement».

Il s'agit également d'«une transformation substantielle et méthodique» du modèle national de production et de consommation de l'énergie, et, par conséquent, «une transformation structurelle et étendue» entre les secteurs. Le premier responsable du secteur a estimé que cette transition énergétique est une transformation «systématique, exigeant plusieurs mutations, à l'instar de la transition numérique et industrielle et les systèmes de développement économiques et technologiques». Il s'agit également d'«une mutation sociale du fait que cela entraîne des changements profonds et essentiels dans les modes de consommation positive et responsable, outre l'instauration de bonnes pratiques dans le mode de vie et la prospérité sociale et économique».

Cette transformation, a-t-il souligné, «doit garantir la sécurité énergétique, la sécurité alimentaire et la sécurité hydrique», estimant que ces éléments «touchent directement le citoyen». Il a ajouté, dans ce contexte, que les enjeux futurs dans le monde de l'énergie inciteront le secteur de la transition énergétique et des énergies renouvelables à «intensifier les activités dans les secteurs straté-

giques, notamment l'agriculture, l'eau, le transport et la logistique». Intervenant à l'occasion, le directeur du Centre national d'études et d'analyses de la population et du développement (Ceneap), Mustapha Haddam, a mis en avant le rôle du citoyen en tant que partenaire «efficace» dans la transition énergétique, appelant à œuvrer à «inciter le citoyen à l'utilisation des énergies renouvelables, à travers des alternatives et la mise à disposition d'équipements de qualité».

Le Directeur général de l'Agence nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (Aprue), Merouane Chabane, a mis en exergue l'importance de l'économie de la connaissance et la nécessité de changer les modes de consommation et d'exploiter les énergies renouvelables.

De son côté, le directeur des Energies renouvelables liées au réseau au ministère de la Transition énergétique, Fouzi Benzaid, a affirmé que l'économie de gaz naturel, est «l'un des axes principaux» du ministère, en vue de consolider et préserver cette ressource fossile et permettre la relance de l'économie nationale.

## INFO EXPRESS

### Accident de la route 20 morts et 419 blessés en 48 heures

Vingt (20) personnes sont décédées et 419 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus à travers plusieurs wilayas du pays durant ces dernières 48 heures, indique un communiqué de la Protection civile.

La Direction générale de la Protection civile (DGPC), a rappelé, à ce propos, aux conducteurs et les usagers de la route au respect strict du code de la route et avoir le sens de responsabilité pendant la conduite pour éviter les pertes humaines et matériels qui surviennent, souligne le même communiqué.

Par ailleurs, les plongeurs de la Protection civile de la wilaya d'Oran ont repêché, durant la même période, le corps d'un adolescent de 16 ans décédé noyé en mer à la plage belle vue dans la commune d'Aïn-Turk, tandis qu'un autre corps d'un jeune de 19 ans, porté disparu depuis le 22 mai, a été repêché dans la wilaya de Mostaganem au niveau de la plage de Sidi-Mahdjoub, note la même source.

D'autre part, les secours de la Protection civile sont intervenus pour l'extinction de huit incendies urbains, industriels et divers à travers les wilayas de Tizi-Ouzou, Sétif, El-Tarf, Tamansasset, Bouira, Djelfa, Mostaganem et Blida, ajoute le communiqué. ■

## Solidarité nationale

### Un programme de formation au profit des associations



Un programme de formation au profit des associations visant à renforcer leur rôle dans l'action solidaire et sociale et promouvoir leur contribution aux différents domaines de développement durable, a été lancé, avant-hier, à Alger.

Accompagnée du président de l'Observatoire national de la société civile, Abderrahmane Hamzaoui, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouthar Krikou a présidé le lancement de la première session de ce programme de formation en présence de nombre d'associations et de représentants de cellules de proximité, relevant du secteur de la solidarité nationale.

Ce programme de formation vise à développer les capacités des associations et à promouvoir leur rôle dans différents domaines, notamment au niveau local, en matière d'organisation de campagnes de sensibilisation et de volontariat en fonction de la spécialité de chaque association. Ces sessions de formations portent sur plusieurs axes relatifs aux mécanismes d'intégration de la femme dans le développement économique à travers la promotion d'un guide d'intégration économique de la femme, élaboré par le ministère de la solidarité nationale ainsi que la sensibilisation et les opérations de bénévolat au sein de la société. Mme Krikou a souligné à cette occasion que

cette rencontre visait à « coordonner les efforts en vue d'une formation de qualité au profit des membres de la société civile afin de contribuer aux opérations de prise en charge des catégories vulnérables », soulignant le rôle de la société civile « dans la consécration de la stratégie nationale relative à la prise en charge des catégories vulnérables ». Pour sa part, M. Hamzaoui a précisé que cette formation visait à « promouvoir la performance en vue de contribuer aux différents domaines de prise en charge des catégories vulnérables », relevant que ce programme englobera « le maximum d'association à caractère solidaire et social au niveau national ». ■

## INFO EXPRESS

### Annaba Ouverture prochaine d'un hôpital des urgences médico-chirurgicales

Le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid a annoncé, avant-hier à Alger, qu'un nouvel hôpital des urgences médico-chirurgicales sera « prochainement » ouvert dans la wilaya d'Annaba.

Présidant les journées médico-chirurgicales organisées au CHU Salim Zmirli à El Harrach consacrées aux traumatismes et fractures, M. Benbouzid a fait part de sa visite « prochaine » à la wilaya d'Annaba durant laquelle il présidera l'inauguration « d'un hôpital des urgences médico-chirurgicales d'une capacité de 140 lits ». Il a également cité les hôpitaux des urgences médico-chirurgicales réalisés dans plusieurs régions du pays, notamment ceux dans les grandes agglomérations, mettant l'accent sur la nécessité d'en améliorer les prestations.

Le ministre a souligné l'importance de la formation en coordination avec le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique, relevant que la réforme du système sanitaire était devenue « une nécessité impérieuse au regard de l'importance accordée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune au secteur à travers les dispositions prises en vue d'améliorer et moderniser les prestations offertes au citoyen ». ■

## Benbouzid :

### «Aucun cas de la variole du singe n'a été enregistré en Algérie»

Le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid a affirmé, samedi à Alger, que le ministère et les services spécialisés en maladies contagieuses étaient « mobilisés » pour assurer la protection sanitaire des citoyens en cas d'apparition de la variole du singe en Algérie. Dans une déclaration à la presse en marge des 5<sup>e</sup> journées médico-chirurgicales organisées au CHU Salim-Zmirli à El-Harrach consacrées aux traumatismes et fractures, M. Benbouzid a souligné que « le ministère et ses corps médicaux spécialisés en maladies contagieuses sont mobilisés et prêts à faire face à tout imprévu en cas d'appa-

rition de la variole du singe en Algérie », assurant qu'« il ne faut pas se laisser entrainer par les informations diffusées sur les réseaux sociaux, à ce propos ». « Aucun cas n'a encore été enregistré en Algérie », a-t-il affirmé, arguant que pour l'Europe « les cas apparus sont locaux, bien que la maladie soit répandue, notamment dans les pays africains en contact direct avec les singes ». S'exprimant sur les vecteurs de contamination de cette « nouvelle » maladie, le ministre a indiqué qu'il s'agit d'une maladie qui « se propage dans l'air mais ne se répand pas rapidement », affirmant que le ministère « a pris

les dispositions nécessaires, à travers l'installation d'une cellule de suivi de la situation à travers le monde ». La situation actuelle « n'est pas inquiétante », a-t-il assuré, n'écartant pas l'éventualité de recourir à « la vaccination en cas d'apparition de la maladie en Algérie ». Par ailleurs, le ministre s'est dit satisfait quant à la stabilité de la situation pandémique liée au nouveau coronavirus en Algérie, soulignant, toutefois, qu'en dépit de l'absence de cas de décès durant les derniers mois l'Organisation mondiale de la santé (OMS) « n'a pas encore annoncé la disparition du virus ». ■

## Préparatifs de la saison du Hadj

### Le directeur de l'ONPO rencontre des représentants des agences de voyages agréées

Le directeur de l'Office national du pèlerinage et de la Omra (ONPO), Ahmed Slimani a présidé, jeudi passé à Alger, une réunion de coordination avec les représentants des 54 agences de tourisme et de voyage agréées pour organiser le Hadj 1443/2022.

M. Slimani a indiqué que cette rencontre était considérée comme le

coup d'envoi officiel pour « une meilleure prise en charge » des pèlerins, dans le cadre de la complémentarité des efforts entre l'Office et les agences de tourisme et de voyage au sein du système national du Hadj. Dans le même contexte, il a appelé les représentants des agences à mesurer la responsabilité qui leur incombe pour réussir cette saison exception-

nelle, en assurant la bonne prise en charge de nos pèlerins et en surmontant les situations organisationnelles difficiles résultant des faibles quotas offerts cette année.

Annonçant la répartition des vols aux agences, après détermination des lignes et du programme, le Directeur de l'ONPO affirme que la réussite de cette saison doit passer par une

étroite coordination entre les différentes parties prenantes.

Après l'annonce par les autorités saoudiennes de la reprise de la saison du Hadj avec un nombre total estimé à un million de pèlerins, les pouvoirs publics s'y sont pris de suite, en convoquant un conseil interministériel, a-t-il expliqué. Compte tenu des difficultés et défis de cette saison,

« une batterie de mesures exceptionnelles a été prise en vue de parachever les préparatifs nécessaires », a-t-il relevé, rappelant qu'une délégation s'était rendue aux Lieux-Saints sous la présidence du SG du ministère des Affaires religieuses pour conclure des contrats couvrant l'ensemble des services nécessaires aux pèlerins algériens. ■

## Sahara occidental

## Les mises en garde du CNSDH

**Le Comité national sahraoui des droits de l'Homme a mis en garde contre la dangereuse escalade de l'occupant marocain contre les militants sahraouis, tenant pleinement responsable le Maroc des graves conséquences de cette situation sur la vie de la famille de Sultana Khaya et des défenseurs de la cause sahraouie.**

Dans un communiqué, le Comité national a condamné «le mépris de l'occupant marocain à l'égard de la vie d'innocents et le non-respect des conventions internationales pertinentes», tenant l'Etat marocain pleinement responsable des graves conséquences qui peuvent affecter la vie de Sultana Khaya et celle des militantes américaines se trouvant au domicile assiégé de la militante sahraouie dans la ville de Boujdour occupée.

Le Comité a exprimé sa solidarité absolue avec la délégation américaine des droits de l'Homme, considérant son initiative de rendre visite à la famille Khaya comme une «noble position de solidarité et de soutien pour la levée du siège injuste qui lui est imposé». Il a aussi appelé la communauté internationale et les organismes concernés par la protection des droits de l'Homme, à intervenir pour faire pression sur



Le CNSDH condamne le mépris marocain des conventions internationales pertinentes.

le Makhzen afin de stopper ses méthodes systématiques de répression et à garantir la protection de la famille Khaya et des militantes américaines solidaires, «dont la vie est en danger en raison du comportement irresponsable et honteux des autorités d'occupation marocaines».

Le Comité a également lancé un appel urgent à l'Administration américaine pour «une intervention urgente afin de

mettre fin à ces violations graves commises par l'occupation marocaine, sans sanction ni reproche, et de garantir l'accès aux territoires occupés de la République sahraouie».

Il a aussi appelé le Conseil de sécurité de l'ONU, le Secrétariat général, le Haut Commissariat aux droits de l'homme et le Comité international de la Croix-Rouge à «intervenir d'urgence pour empêcher une nouvelle dété-

rioration de la situation des droits de l'Homme dans les territoires occupés sahraouis, œuvrer pour la libération immédiate de tous les détenus politiques sahraouis dans les prisons marocaines et envoyer des commissions d'enquête dans les territoires occupés pour s'enquérir des violations systématiques du droit international humanitaire qui se produisent».

APS

## Palestine

Célébration du 58<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'OLP

Les Palestiniens célèbrent, samedi, le 58<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), créée le 28 mai 1964. L'organisation a été fondée après la tenue de la première conférence arabo-palestinienne à Al Qods occupée, à la suite d'une conférence du sommet arabe qui s'est tenue au Caire dans la même année. Cet événement intervient, cette année, dans un contexte marqué pour la multiplication des agressions sionistes contre les Palestiniens, mais également contre les lieux de culte musulmans. Samedi, le ministre des Affaires de la ville d'Al Qods occupée, Fadi Al-Hadmi, a mis en garde contre les répercus-

sions de la décision de l'entité sioniste d'autoriser l'organisation, par les colons sionistes, de la «Marche des drapeaux» à Al Qods, pour commémorer l'annexion de la partie est de la ville.

En avril dernier, la mosquée d'Al-Aqsa ont été le théâtre d'agressions menées par les forces d'occupation sionistes qui ont arrêté 894 palestiniens, tiré des balles en métal, des gaz lacrymogènes et des bombes assourdissantes en direction des fidèles.

Le 28 mai 1964, le leader palestinien décédé, Ahmed Al Choukairy, a annoncé depuis Al Qods la création de l'OLP pour défendre le droit du peuple palestinien à vivre sur ses terres.



## Palestine

## Les colons envahissent la Mosquée Al-Aqsa

Dimanche, plus de 200 colons ont envahi la mosquée Al-Aqsa, sous une haute escorte de la police israélienne, selon des sources locales palestiniennes.

Notre correspondant a rapporté que des dizaines de colons ont commencé leur prise d'assaut matinale de la mosquée bénie Al-Aqsa sous la protection de la police d'occupation, qui a fermé la chapelle Al-Rahma et encerclé les fidèles de la mosquée, note l'agence de presse palestinienne Wafa.

Les mêmes sources ont révélé que des dizaines de colons ont profané la mosquée sainte par groupes et ont effectué des rituels et des tours provocatrices.

Les palestiniens continuent d'appeler à protéger la mosquée sainte des intentions des colons de la profaner, à l'occasion de la Journée de l'unification de la ville de Jérusalem (l'occupation de la

ville sainte en 1967), qui marque dimanche, le 29 mai 2022.

Les groupes extrémistes du présumé «Temple» avaient appelé à envahir la mosquée et lever les drapeaux d'Israël dans ses esplanades, pour célébrer cette journée.

Située à Jérusalem occupée, la mosquée Al-Aqsa est le troisième site le plus saint de l'Islam. C'était aussi la première Qibla de l'Islam, la direction vers laquelle les musulmans doivent se tourner pour prier, avant que cela ne soit vers la Mecque, en Arabie saoudite.

Il est à mentionner également que les forces de l'occupation permettent aux colons d'envahir les esplanades de la mosquée et intensifient leurs mesures militaires dans la vieille ville de Jérusalem, vérifiant les cartes d'identité des fidèles, les empêchant d'entrer dans la mosquée.

## Cisjordanie : Les colons mènent ce qui est appelé la «Marche des drapeaux»

Hier, les colons ont agressé un citoyen palestinien dans la localité de Ya'bed au sud-ouest de la ville de Jénine et ont fermé une rue au sud de la ville de Bethléem, selon des sources locales palestiniennes. Les mêmes sources ont révélé qu'un groupe de colons ont agressé un citoyen alors qu'il travaillait dans sa terre, le causant des fractures.

A Bethléem, les colons ont fermé une rue au sud de la ville et ont levé le drapeau d'Israël, provoquant les civils palestiniens.

La violence des colons contre les Palestiniens et leurs biens est courante en Cisjordanie et est rarement poursuivie par les autorités israéliennes. Les colons commettent fréquemment des actes de violence contre les Palestiniens avec le plein appui des autorités israéliennes. Ces actes de violence incluent des incendies de biens et des mosquées, des jets de pierres, le déracinement des cultures et des oli-

viens. Quelque 16.000 Israéliens allaient participer hier à ce qui est appelé la «Marche des drapeaux», un défilé ultranationaliste à Al Qods occupé, une démonstration raciste. La Marche des drapeaux est un rassemblement annuel organisé par des militants d'extrême droite israéliens dans le cadre des célébrations commémorant la «réunification» de la ville sous domination israélienne.

Mais cette occasion joyeuse pour de nombreux Israéliens est source d'inquiétude et de tourment pour les Palestiniens de la ville.

Le jour où les ultranationalistes et les colons israéliens protégés par la police chantent et dansent dans leurs rues, ils doivent subir des couvre-feux imposés uniquement à leur communauté, la fermeture de leurs commerces, des actes de vandalisme et des insultes racistes, entre autres.

La Marche des drapeaux fait partie de la « Journée de Jérusalem », une fête israélienne qui marque l'occupation d'Al Qods-Est après la guerre des Six jours en 1967, note Middleeasteye.

Des milliers de personnes se joignent habituellement aux célébrations à travers la ville le 28<sup>e</sup> jour du mois d'Iyar selon le calendrier hébreu, qui tombe souvent entre mai et juin.

La marche est organisée par des membres du mouvement sioniste religieux. Y participent divers groupes pro-colonisation tels que Bnei Akiva, Im Tirzu et les conseils régionaux des colonies illégales de Binyamin et Goush Etzion en Cisjordanie occupée.

Cette année, les organisateurs ont annoncé que le cortège de dimanche, qui démarre dans la partie ouest de la ville, serait scindé en deux et que jusqu'à 16.000 personnes y participeraient.

Ceci avec le silence coupable du roi marocain qui préside le Comité Al Qods.

# contribution

Economie

## Nouveau code d'investissement et lutte contre la bureaucratie

**Le nouveau code d'investissement adopté en Conseil des ministres du 09.05.2022, devra mettre fin au terrorisme bureaucratique en libérant les énergies créatrices et s'insérer dans le cadre d'une vision stratégique.**

Après plus de deux années de retard, rejeté plusieurs fois par le président de la République, demandant de lever les verrous bureaucratiques, le code des investissements a été adopté le 9 mai 2022 en Conseil des ministres qui sera, pour son adoption définitive, d'un débat au Parlement.

1.-Le nouveau code d'investissement que j'ai étudié avec attention propose sept axes directeurs.

Premièrement, sur la révision du rôle du CNI, en réhabilitant les missions et attributions organiques prévues lors de sa création, notamment pour les aspects portant approbation de stratégies et de politiques de promotion de l'investissement et sur la reconfiguration de l'ANDI, afin qu'elle soit plus visible à l'international, tout en lui accordant le rôle d'un vrai promoteur et accompagnateur des investisseurs et qui sera placé sous l'autorité du Premier ministre. Deuxièmement, la mise en place d'une plateforme numérique de l'investisseur au niveau de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement, à l'effet d'assurer une interconnexion avec les organismes et administrations concernés par l'acte d'investissement.

Troisièmement, la création auprès de l'agence d'un guichet unique dédié aux grands projets d'investissement et des investissements étrangers, permettant une meilleure prise en charge pour la concrétisation de ces projets d'investissement avec des centres créés au niveau des guichets uniques décentralisés, abritant l'ensemble des services habilités à fournir les prestations nécessaires à la création des entreprises, à leur soutien, à leur développement ainsi qu'à la réalisation des projets, par leur adaptation à la situation de chaque wilaya.

Quatrièmement, l'orientation des avantages et incitations exclusivement vers les investissements dans les secteurs prioritaires, notamment les projets d'investissement stratégiques et/ou structurants pour le pays, et ceux implantés dans des zones nécessitant un accompagnement particulier de l'État et la mise en place, par voie réglementaire, de grilles d'évaluation des avantages à octroyer au profit des projets d'investissement enregistrés, en fonction des critères liés, d'une part, à l'importance et la priorité des projets, et, d'autre part, à leur lieu d'implantation.

Cinquièmement, la fixation des délais de réalisation des projets d'investissement, à l'effet d'inciter les promoteurs à accélérer la concrétisation de ces projets, avec possibilité de prolongation de délai à une année renouvelable une seule fois à condition d'être entériné, étant proposé «l'établissement des procès-verbaux d'entrée en phase

d'exploitation par l'agence et la mise en place des services fiscaux, pour permettre aux porteurs de projets d'investissement de s'orienter dans leurs démarches vers un seul interlocuteur, l'application d'un taux modulable de la TVA pour les investissements réalisés dans le régime des secteurs prioritaires.

Sixièmement, l'intégration d'une disposition se rapportant à l'information sur l'offre foncière en matière d'octroi et de disponibilité des terrains relevant du domaine privé de l'État destinés à la réalisation des projets d'investissement en accordant les pleins pouvoirs de décision aux représentants des organismes et des administrations au sein des guichets uniques, de façon à leur permettre de délivrer et d'octroyer l'ensemble des décisions, documents et autorisations en lien avec la concrétisation et l'exploitation du projet d'investissement. Septièmement, l'exemption des formalités du commerce extérieur et de domiciliation bancaire pour les biens neufs constituant un apport extérieur en nature et la garantie de transfert de l'investisseur étranger ainsi que le montant transférable étant déterminés en fonction de sa part de financement dans le coût total de l'investissement. Mais, pour qu'il soit vraiment efficace, c'est tout l'écosystème éco-social du pays qu'il faudrait revoir. Car depuis de longues décennies, combien de codes d'investissements, de réunions, de commissions ont eu lieu pour relancer le tissu économique. Pourtant, jusqu'à présent, 98% des recettes en devises proviennent toujours de Sonatrach, ce qui prouve que ces différentes rencontres n'ont eu aucun impact sur le terrain et que le blocage est d'ordre systémique.

2.- C'est l'entreprise libérée des entraves et un Etat régulateur qui peuvent créer une économie productive à forte valeur ajoutée, devant cerner les causes du blocage car si les investissements algériens ne trouvent pas intérêt à aller vers la production nationale, vers la création de l'emploi, faut-il s'étonner, ou encore moins, s'attendre à ce que les investisseurs étrangers, qu'il y ait la règle du 51/49% ou même l'inverse, fassent preuve de plus d'engagement ? L'attrait de l'investissement à forte valeur ajoutée ne saurait résulter de lois mais d'une réelle volonté politique allant vers de profondes réformes, une stabilité du cadre juridique et monétaire permettant la visibilité, et les pays qui attirent le plus les IDE n'ont pas de codes d'investissement, mais une bonne gouvernance (notre interview au quotidien gouvernemental Horizon du 07/05/2022). Mon expérience et mes contacts internationaux aux plus hauts niveaux montrent : que le temps est terminé, des relations personnalisées entre chefs d'État ou de ministres à ministres dans les relations internationales où dominent désormais les réseaux décentralisés ; que dans la pratique des affaires n'existent pas de sentiments mais uniquement des intérêts, et que tout investisseur est attiré par le profit, qu'il soit américain, chinois, russe, turc ou européen. Il appartient ainsi à l'État régulateur, dont le rôle stratégique en économie de marché s'apparente à celui d'un chef d'orchestre, de concilier les coûts privés et les coûts sociaux. C'est par la méconnaissance des nouvelles règles qui régissent le commerce international que s'expliquent les nombreux litiges internationaux, avec des pertes se chiffrant en dizaines de millions de dollars. C'est que depuis plus de 60 ans nous avons assisté à bon nombre de codes d'investissement et des changements de l'écosystème des entreprises publiques avec un impact mitigé, montrant clairement

la dominance de la démarche administrative et bureaucratique au détriment de la démarche opérationnelle économique, ces changements périodiques d'organisation démobilisent les cadres du secteur économique public, et même les investisseurs locaux et étrangers avec le renforcement de la dynamique rentière, et cela bloque tout transfert de technologique et managérial. La règle des 49/51 % instaurée en 2009, dont j'avais demandé l'abrogation (voir mebtoul-Paris Africapresse et aux USA par American Herald Tribune [www.google.com](http://www.google.com) 2009/ a eu un impact mitigé. L'essentiel, ce ne sont donc pas les lois, mais de s'attaquer au fonctionnement du système afin de déterminer les blocages qui freinent l'épanouissement des entreprises créatrices de richesses, qu'elles soient publiques, privées locales ou internationales. L'investissement hors hydrocarbures en Algérie, porteur de croissance et créateur d'emplois, est victime de nombreux freins dont les principaux restent l'omniprésence du terrorisme bureaucratique qui représente à lui seul plus de 50 % des freins à l'investissement.

Enjeu politique majeur s'impose la réforme du système financier, pour attirer l'investisseur afin de sortir de la léthargie et de la marginalisation du secteur privé, puisque les banques publiques, qui continuent à accaparer 90 % des crédits octroyés, ont carrément été saignées par les entreprises publiques du fait d'un assainissement qui, selon les données récentes (2021), a coûté au trésor public du premier ministre ces trente dernières années environ 250 milliards de dollars, sans compter les réévaluations répétées durant les dix dernières années de plus de 65 milliards de dollars, entraînant des recapitalisations répétées des banques malades de leurs clients.

Enfin comme frein à l'investissement porteur, l'absence d'un marché foncier où la majorité des wilayas livrent des terrains à des prix exorbitants, souvent sans utilités, routes, téléphone, électricité/gaz, assainissements etc. et l'inadaptation du marché du travail renvoyant à la réforme du système socio-éducatif et de la formation professionnelle, si l'on veut éviter des usines à fabriquer de futurs chômeurs. Il faudra surtout une véritable stratégie de développement et stabilité juridique et monétaire pour attirer les investisseurs. La dévaluation du dinar coté le 20 mai 2022 à 146,73 dinars un dollar contre 5 dinars pour un dollar en 1970, et selon les prévisions de l'exécutif, le taux de change du dinar sera de 149,3 DA pour un dollar fin 2022, de 156,8 DA/dollar en 2023 et 164,6 DA/dollar en 2024, malgré cette dévaluation, le blocage étant d'ordre systémique, contrairement à l'illusion monétaire, cela n'a pas permis de dynamiser les exportations hors hydrocarbures.

En 2021, 97-98 % des recettes en devises proviennent toujours de Sonatrach et sur les 34,5 milliards de dollars de recettes de Sonatrach en 2021, plus de 2,5 milliards de dollars de recettes comptabilisées dans la rubrique hors hydrocarbures, ce dérapage du dinar permettant d'atténuer artificiellement le montant de ce déficit budgétaire prévu par la loi de Finances 2022 est d'environ 4 175 milliards de dinars (au cours de 137 dinars un dollar au moment de l'élaboration de cette loi soit 30,50 milliards de dollars, 8 milliards de dollars de plus qu'en 2021. Cela permet une épargne forcée accélérant l'inflation qui risque avec l'inflation importée d'avoir un taux à deux chiffres en 2022, où la majorité des prix des produits non subventionnés ont plus que doublé, avec des incidences négatives sur le pouvoir d'achat. Les recettes prévues par le FMI en 2022

d'environ 55/57 milliards de dollars risquent d'être épongé par l'inflation mondiale où la valeur des importations de biens et services ont été d'environ 46 milliards de dollars en 2021, devant pondérer d'au moins 50%: exemple le cours du blé étant passé de 200 dollars la tonne à plus de 400 où seulement la facture alimentaire a été d'environ 9 milliards de dollars en 2021.

Comment ne pas rappeler que l'Algérie a engrangé plus de 1100 milliards de dollars en devises entre 2000 et 2021, avec une importation de biens et services, toujours en devises, de plus de 1050 (le solde étant les réserves de change clôturé à 44 milliards de dollars au 31/12/2021) pour un taux de croissance dérisoire de 2-3 % en moyenne, alors qu'il aurait dû se situer entre 9-10 % durant cette période. Le taux d'emploi étant fonction du taux de croissance et des structures des taux de productivité, le faible taux de croissance approchant la croissance démographique (prévision de 2,4% en 2022) risque accroître le chômage qui se situe en 2021 à environ 14%, incluant les emplois informels et les emplois rente improductifs où, uniquement dans le BTPH en 2021, il y a eu destruction selon les organisations patronales de plus de 500.000 sans compter la léthargie de bon nombre de PMI/PME représentant plus de 95% du tissu économique peu concurrentiels, fonctionnent en sous capacités, leur taux d'intégration ne dépassant pas 15%, idem pour les grandes entreprises, qu'il faille un taux de croissance sur plusieurs années de 8/9% pour absorber le flux additionnel annuel de 350.000/400.000 emplois qui s'ajoute au taux de chômage actuel.

La cohésion sociale nécessaire est assurée actuellement par des subventions généralisées sans ciblage, où selon les prévisions pour 2022, les subventions implicites, constituées notamment de subventions aux produits énergétiques et des subventions de nature fiscale, représentent environ 80 % du total des subventions, étant prévu 1 942 milliards de dinars, 19,7 % du budget de l'État en 2022. C'est là un dossier très complexe, mais sans maîtrise du système d'information et la quantification de la sphère informelle, la réforme risque d'avoir des effets pervers.

En résumé, l'Algérie, pays à fortes potentialités, acteur stratégique de la stabilité de la région méditerranéenne et africaine, a besoin de renouveler sa gouvernance et d'un langage de la vérité afin de ne pas renouveler les erreurs du passé et redresser l'économie nationale. Je préconise que pour les investisseurs nationaux privés ou étrangers qui apportent 100% de financement donc sans l'aide de l'Etat et qui ont une balance devises exportatrice positive, qu'ils ne passent pas par ces circuits bureaucratiques devant avoir un line direct qu'avec les banques devant mettre fin à ces longs circuits administratifs où c'est le bureaucrate qui décide de la fiabilité du projet lieu du véritable investisseur renforçant la corruption et la confiance, sans laquelle aucun développement n'est possible. Un nouveau code d'investissement en Algérie, sans vision stratégique, une nouvelle gouvernance, de profondes réformes structurelles conciliant efficacité économique et la nécessaire cohésion sociale – supposant une profonde moralité de ceux qui dirigent la Cité – aura un impact mitigé. Le dépassement de l'entropie actuelle, les tensions géostratégiques à nos frontières, où de nouvelles reconfigurations se dessinent, pose la problématique de la sécurité nationale.

**Pr des universités, expert international  
Dr Abderrahmane Mebtoul**

Ouargla

## Signature d'une convention-cadre entre l'ENS Ouargla et l'université de Giresun

**En vertu de ce partenariat, l'ENS-Ouargla et l'Université de Giresun œuvreront à mutualiser leurs efforts afin de dynamiser davantage les échanges de formation et d'expériences dans divers domaines, à commencer par les langues, et le soutien à la mobilité des étudiants et professeurs des deux établissements universitaires**

L'école normale supérieure (ENS) d'Ouargla et l'Université de Giresun (Turquie) ont signé une convention-cadre d'échange et de partenariat entre les deux établissements de l'enseignement supérieur, en vue de renforcer la formation des étudiants et du corps enseignant, a-t-on appris dimanche auprès de la direction de l'ENS d'Ouargla.

Cette convention a été signée par le directeur de l'ENS-Ouargla, Fouzi Ben Brahim, et le représentant de l'Université Giresun, Ali Yilmaz, en présence du recteur de l'Université d'Ouargla, Pr. Mohamed Tahar Halilet, et de cadres et enseignants du secteur de l'enseignement supérieur

à Ouargla. En vertu de ce partenariat, l'ENS-Ouargla et l'Université de Giresun œuvreront à mutualiser leurs efforts afin de dynamiser davantage les échanges de formation et d'expériences dans divers domaines, à commencer par les langues, et le soutien à la mobilité des étudiants et professeurs des deux établissements universitaires, a expliqué M. Ben Brahim.

Cette convention, qui s'inscrit dans le cadre de la coopération bilatérale entre l'Algérie et la Turquie en matière d'enseignement supérieur, vise "à mettre à profit les compétences scientifiques et professionnelles entre les deux établissements



universitaires et à établir une opportunité pour motiver et encourager davantage les chercheurs, professeurs et étudiants en vue de his-

ser le niveau scientifique de nos universités", a-t-il souligné.

APS

Blida / Lutte anti-tabac

## La 15<sup>ème</sup> édition de la campagne «Train sans tabac» mardi prochain

La 15<sup>ème</sup> édition de la campagne "Train sans tabac" sera organisée mardi prochain par l'Association nationale El Badr d'aide aux malades du cancer de Blida, à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac (31 mai), a-t-on appris dimanche auprès de cette association. Cette campagne sera initiée en coordination avec la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) au niveau de plusieurs gares ferroviaires, pour sensibiliser les usagers du train sur le danger du tabagisme, tant pour l'individu que pour la société", a indiqué, à l'APS, le président de

l'Association El Badr, Mustapha Moussaoui.

L'opération concernera, a-t-il ajouté, les gares de Blida, Agha (Alger), Annaba, Bejaia et Oran, avec l'installation de stands et l'animation de différentes activités sur le même thème (devinettes, dessins...).

Des bénévoles de l'association El Badr vont également distribuer dans les trains des brochures d'information sur le même sujet au profit des voyageurs.

Cette campagne anti-tabac 2022, pour laquelle l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a choisi le thème "Le

tabac: une menace pour notre environnement", a pour objectif de sensibiliser les citoyens sur les dangers et risques liés au tabagisme, ainsi que son impact sur l'individu et l'environnement. Comme chaque année, les organisateurs de cette initiative espèrent réussir à convaincre un nombre de fumeurs, aussi modeste soit-il, d'abandonner définitivement la cigarette, au regard des mises en gardes des spécialistes contre la hausse des différents types de cancer, poumon, larynx, prostate et autres, provoqués par le tabagisme.

Relizane

## L'association « Culture et Horizon » en guerre contre la drogue

L'organisation de cette campagne intervient dans le cadre d'une série d'activités de sensibilisation de portes ouvertes auxquelles participe l'association « Culture et Horizon » de manière périodique au profit des jeunes de la wilaya de Relizane et des différentes catégories de la société, a fait savoir le président de l'association, Khaled Benamara, ajoutant que «cette campagne est une conti-

nuité de celle organisée l'année dernière en coordination avec l'Assemblée populaire de wilaya de Belacel. En effet, et dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de lutte contre le tabagisme et en application de son programme annuel d'activités, l'association de wilaya de lutte contre la drogue dans le milieu des jeunes va organiser, les 29 mai et le 5 juin, une vaste cam-

pagne de sensibilisation contre les dangers du tabagisme. Les animateurs de cette rencontre vont cibler les jeunes, notamment les universitaires en collaboration avec l'ODEJ au niveau de la DJS. Le programme de cette campagne comportera des expositions, des débats sur la dépendance à la cigarette, et une distribution de dépliants avec, des recommandations. Pour sa part, le président de

cette association a signalé moult fois que ce genre de rencontres d'information et de formation sera une occasion pour les jeunes de mieux cerner les effets nocifs de la cigarette. Les paquets de cigarettes vendus en Algérie doivent maintenant présenter des images dissuasives illustrant les dangers que représente leur consommation.

N.Malik

Relizane

## Campagne de sensibilisation contre les feux de récolte

Les causes principales du déclenchement des incendies enregistrés la semaine dernière dans la wilaya de Relizane sont dues, notamment à l'absence de l'application des mesures préventives de protection des terres agricoles, l'absence de la distance de sécurité entre les routes et les terres agricoles, le manque des citernes d'eau avec une capacité suffisante pour maîtriser les débuts d'incendies, selon les spécialistes en la matière. En effet, une campagne de prévention et de sensibi-

lisation aux incendies de récolte, dans le but de « réduire » les pertes résultant des incendies agricoles et de leurs impacts économiques, a été lancée avant-hier, au niveau de la commune de Souk El Had par les éléments de la Protection civile. En effet, la Protection civile prévoit, entre autres, l'animation de sessions de formation sur « l'application des normes de sécurité et l'utilisation des moyens d'extinction primaire ». A ce propos, ces derniers ont mis en place au profit des

agriculteurs un dispositif « opérationnel » composé de moyens humains et matériels d'extinction d'incendie, visant à « maîtriser et éteindre » les incendies dès leur déclenchement et à éviter les pertes de récoltes agricoles. Des actions de prévention et énumération des différentes actions et mesures, sont mises en place, chaque année par les services de la conservation des forêts. Il a, dans ce sillage, appelé à « l'intensification des opérations de prévention, à savoir le désher-

bage et l'incinération réglementaire des déchets et détritiques, notamment, aux abords des villages et des habitations », préserver le patrimoine forestier local à travers la sensibilisation de la population sur le comportement à entreprendre avant, pendant et après le sinistre de manière à s'impliquer plus efficacement et éviter d'éventuels départs de feu tout au long de cette saison, est également l'autre objectif de cette campagne.

N.Malik



Enseigner l'histoire autrement

## Élèves et professeurs face à l'Algérie coloniale en France, un « problème » ?

L'enseignement de l'histoire coloniale de l'Algérie suscite toujours des débats et est régulièrement abordé comme un « problème » mémoriel. Or, à l'évidence, si problème il y a, il réside surtout dans le faible volume horaire qui lui est consacré dans les programmes scolaires et dans la vision politique franco-centrée que cela sous-tend.

Longtemps « héros » au cœur de l'enseignement de la colonisation de l'Algérie, le maréchal de France Thomas Bugeaud et l'émir Abd El-Kader ont depuis les années 1960 largement disparu des manuels ou des cours d'histoire en France, bien qu'ils soient demeurés des figures importantes et contestées dans l'espace public. En témoignent les débats autour de la présence de statues et de rues en l'honneur de Bugeaud, symbole de la violence de la conquête puis de l'administration coloniales, et de l'émir Abd El-Kader, figure de la résistance algérienne à la conquête française puis de la défense des chrétiens menacés d'un massacre à Damas en 1860.

Ces personnages ont progressivement laissé place à une galerie d'acteurs plus fournie et plus complexe, qui illustre bien le profond renouvellement qu'a connu l'enseignement de cette thématique dans le système scolaire français. Pour autant, cet enseignement continue de susciter des inquiétudes, ou du moins un certain intérêt public, comme en témoignent de récents articles de presse, émissions de radio ou colloques consacrés à la question.

### Polémique de la repentance

L'enseignement du fait colonial en général, et de la guerre d'Algérie en particulier, fait régulièrement l'objet de polémiques virulentes.

L'extrême droite dénonce ainsi de manière rituelle une démarche scolaire qui serait dictée par la « repentance », et qui insisterait trop sur les crimes commis lors de la colonisation, sans mettre suffisamment en valeur ses supposés apports. Il faut également citer la tentative du gouvernement de s'ingérer directement dans cet enseignement, à travers la loi du 23 février 2005, dont l'article 4 stipulait que les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit.

Face à la très vive réaction des historiens, des enseignants et d'une partie de l'opinion publique, cette disposition est abrogée par décret un an plus tard.

### L'impossible traitement en profondeur

De manière moins caricaturale, deux interrogations reviennent fréquemment. La première porte sur la présence de cette thématique dans les programmes scolaires et sur l'exhaustivité des savoirs transmis aux élèves. En réalité, la Guerre d'Algérie intègre définitivement les programmes du secon-



daire dans les années 1970-1980 : il n'y a donc aucune volonté d'occultation totale par l'institution scolaire. Par ailleurs, si l'on s'en tient aux programmes actuellement en vigueur, cet enseignement semble même relativement ambitieux à première vue. En effet, le processus de colonisation et les conquêtes sont abordés une première fois à l'école primaire en CM2, puis en 4<sup>e</sup> au collège. Le fonctionnement d'une société coloniale est quant à lui un objet d'étude au collège (toujours en 4<sup>e</sup>), mais aussi en première au lycée, tant dans les filières générales que technologiques, pour lesquelles un passionnant chapitre intitulé « Vivre à Alger au début du XX<sup>e</sup> siècle » est proposé. La décolonisation est traitée d'abord au collège, en 3<sup>e</sup>, puis approfondie au lycée en terminale générale, technologique ainsi que professionnelle. Enfin, les élèves de terminale générale, et plus encore ceux suivant la spécialité « histoire, géographie, géo-

politique, sciences politiques » (HGGSP), étudient de manière approfondie la question plus spécifique des mémoires de la guerre d'Algérie. Dans la pratique, plusieurs facteurs nuancent nécessairement cette impression d'exhaustivité. Ainsi, les enseignants sont souvent libres des exemples choisis pour traiter telle ou telle thématique : les programmes s'imposent aux enseignants, mais ces derniers décident des modalités de leur mise en œuvre effective ; c'est ce qu'on appelle la « liberté pédagogique ». Aucune mention spécifique de l'Algérie n'étant faite dans les programmes de collège, on peut tout à fait imaginer que certains élèves étudient d'autres sociétés coloniales et décolonisations (indienne, indochinoise etc.). Par ailleurs, le corps enseignant est soumis à d'importantes contraintes pratiques : « la guerre d'Algérie et ses mémoires » est bien explicitement au programme de terminale générale, mais il est qua-

**Le corps enseignant est soumis à d'importantes contraintes pratiques : « la Guerre d'Algérie et ses mémoires » est bien explicitement au programme de terminale générale, mais il est quasiment impossible d'y passer plus d'une heure, deux au maximum, sous peine de prendre trop de retard sur le reste du programme. Difficile dans ces conditions de proposer aux élèves une analyse extrêmement fouillée d'un sujet aussi ambitieux et d'aborder à la fois le déroulement de la guerre et la question des mémoires, tout en inscrivant bien dans l'axe du chapitre sur la place de la France dans le monde.**

siment impossible d'y passer plus d'une heure, deux au maximum, sous peine de prendre trop de retard sur le reste du programme. Difficile dans ces conditions de proposer aux élèves une analyse extrêmement fouillée d'un sujet aussi ambitieux et d'aborder à la fois le déroulement de la guerre et la question des mémoires, tout en inscrivant bien dans l'axe du chapitre sur la place de la France dans le monde.

### Une instrumentalisation politique

La seconde inquiétude porte sur d'éventuelles difficultés à enseigner cette thématique particulière à une partie des élèves — notamment à ceux « issus de l'immigration » — parce qu'elle entrerait en résonance, ou en conflit, avec une histoire familiale. Les travaux scientifiques réalisés par certains historiens comme Benoît Falaize, ou sociologues, comme Françoise Lantheaume, sont ici précieux parce qu'ils permettent de faire la part des choses. Des difficultés ponctuelles peuvent certes émerger du fait de l'existence chez certains élèves de représentations préalables parfois tranchées — par exemple sur les harkis. Il s'agit toutefois d'un risque plus « redouté que rencontré en réalité » d'après Laurence Corbel et Benoît Falaize (voir bibliographie ci-après).

C'est par ailleurs précisément l'un des rôles de l'enseignant que de complexifier la vision du monde des élèves. Le seul problème qui semble véritablement se dégager réside dans le manque de formation d'une partie des enseignants, qui demeure difficile à mesurer précisément, mais dont le renforcement est l'une des préconisations du rapport de Benjamin Stora.

Ainsi, le supposé « problème » de l'enseignement du fait colonial en France ne se vérifie pas dans les classes, mais relève largement d'une construction, voire d'une instrumentalisation politique. D'autres thématiques liées à la colonisation pourraient plus légitimement être considérées comme occultées : par exemple, la décolonisation du Cameroun, souvent présentée comme pacifique dans les cartes des manuels alors que les Français y menèrent en réalité une guerre très violente. Plus qu'une volonté politique, cela traduit peut-être un angle mort de la recherche universitaire en France. Loin de toute occultation ou démarche systématique de « repentance », les enseignants et les enseignantes s'attachent, autant que possible, à faire comprendre aux élèves la colonisation et la décolonisation de l'Algérie dans toute leur complexité. C'est ce qu'ils font au demeurant pour tous les autres chapitres. Il est toutefois indéniable qu'un volume horaire plus important et une vision moins franco- et politico-centrée de ces questions permettrait certainement d'aborder d'autres thématiques, à l'instar des camps de regroupement.

**Nicolas Lepoutre**  
Professeur agrégé d'histoire.

**SMAÏL YABRIR SIGNE SON PREMIER RECUEIL DE NOUVELLES**

**«TELS DES ESPRITS AFFABLES QUI MURMURENT»**

Dans son premier recueil de nouvelles intitulé «Tels des esprits affables qui murmurent», édité récemment par le département de la culture de Sharjah aux Emirats arabes unis, le romancier Smaïl Yabrir présente douze nouvelles abordant différents sujets de la vie, passant du comportement des individus, à l'amour, la beauté, l'histoire ou encore la vie sociale.

Dans les textes «direction de la vie» et «un fantôme qui tient compagnie au vent», l'auteur revient sur un moment historique lié au processus d'édification de l'Etat algérien et du recouvrement de sa souveraineté nationale, tandis que dans le texte «la voix du monsieur», il évoque le drame du favoritisme qui domine la vie publique.

Le romancier a consacré dans son recueil plus d'un texte à la thématique de l'amour et des relations conjugales, proposant dans «contradiction en amour» une histoire d'amour parallèle à «Hizia» le célèbre conte d'amour. Il a abordé également le pouvoir de l'amour à briser les disparités dans le texte «récitatrice de poèmes du Parado».

L'auteur tente aussi de réparer une relation d'amour dans son texte «tristesse d'un couple» qui relate les détails d'une crise conjugale née de la différence d'idées, de centres d'occupation et des comportements.

Le recueil proposé par Yabrir traite également des comportements humains, la criminalité, la violence ou encore l'ascétisme.

Dans son texte «les laids», l'auteur tente de redéfinir la beauté faisant du laid un être beau et sociable. Le texte, mis au-devant du recueil, invite le lecteur à s'interroger sur les notions de beauté, de mal, de laid et du bien.

Romancier, poète et dramaturge, Smaïl Yabrir, né en 1979, a publié ses deux premiers recueils de poésie «Premiers rituels» et «L'exercice» en 2008 avant de publier son premier roman «Yamonda».

Il est également l'auteur de «Le testament d'un sot» primé au Soudan, de «Maoula EL Hayra», prix Mohamed Dib, et d'autres recueils de poésie et textes dramaturgiques dont «Aâttacha» et «Le narrateur dans le conte», primé aux Emirats arabes unis.

R.C.

La «blousa» oranaise

## Une tenue traditionnelle incontournable dans l'Ouest du pays

**La «blousa oranaise», tenue traditionnelle féminine dans l'Ouest du pays, continue de s'imposer en dépit notamment du progrès accéléré dans le monde de la mode, marquant toujours sa présence dans les ateliers de couture et les étals des magasins du «Mдина Jdida» ou du centre-ville.**

Selon Amel Iza, chercheuse dans le domaine culturel de l'Université Oran 2 «Mohamed Benahmed», cette tenue traditionnelle «constitue, à ce jour, une pièce maîtresse dans le trousseau de la mariée, même si leur nombre est réduit à une seule robe, alors que dans le passé le trousseau de la mariée pouvait en contenir jusqu'à 60 «blousa» de différents types, formes et couleurs».

Si le port de la blousa n'est plus de mise dans les jours ordinaires, à l'exception des fêtes de mariage ou chez quelques femmes âgées, en raison de la prolifération des vêtements traditionnels importés dans les différents marchés d'effets vestimentaires de l'Ouest du pays, les Oranaïses tiennent à cette robe traditionnelle. De nombreuses familles conservent précieusement dans leurs garde-robes, des modèles anciens magnifiques, ajoute l'universitaire.

Ce vêtement traditionnel continue ainsi d'occuper la première place dans la toilette de la mariée, lors de «Tasdira», le jour de ses noces, ce qui oblige la mariée oranaise à la louer chez des magasins spécialisés ou chez quelques couturières, voire l'emprunter de proches ou des voisins. Son prix exorbitant pouvant atteindre de dizaines de milliers de dinars, dissuade les plus intrépides.

Lors des soirées musicales, de nombreuses chanteuses du genre wahrani et de la chanson raï brillent de mille feux, vêtues, elles aussi, de cette robe, à l'instar de Djahida, Houria Baba, Soraya Kinane, Zahouania, sans oublier la défunte artiste Sabah Saghira qui apparaissait souvent en robe oranaise.

Elle est également présente chez les formations féminines des «Meddahate», à tel point que cette tenue était associée à cette musique traditionnelle de cette région du pays.

### Histoire, compétence et élégance

L'histoire de la blousa oranaise, partie du patrimoine national immatériel, remonte au 19e siècle et sa véritable appellation est «Gandoura», selon l'experte en patrimoine du Centre national des recherches préhis-



toriques et anthropologique d'Alger, Ouiza Ghalaz.

Au vu de sa valeur historique, patrimoniale et esthétique, le musée public national «Ahmed Zabana» d'Oran conserve une dizaine de blousa oranaises dont la conception date de la première moitié du 20e siècle et d'autres des années 1980 et 1990, selon la cheffe de service de l'animation et des ateliers pédagogiques de cet établissement muséal, Khakhaz Houaria.

Ces modèles, qui ornent le département d'ethnographie du musée, ont été acquis en 1994, dont certains sont des dons de familles oranaises, ajoute Mme Khakhaz.

Avant 1800, cette robe légendaire avait la forme d'une ample et longue «abaya» avec deux poches, puis a pris une autre forme après la seconde guerre mondiale, prenant le nom de «blousa» et s'est développée davantage avec l'introduction de la «taāmira» (remplissage avec des perles) au niveau de la poitrine et l'utilisation du fil élastique au niveau de la hanche et des manches, indique le styliste Chekaïk Chaïla Bachir, qui s'intéresse également au patrimoine.

«La forme de cette blousa n'est pas l'imitation d'une robe de l'épouse de Napoléon qu'elle a revêtue, lors de sa visite avec son époux en 1885, mais elle est née des doigts de la femme oranaise et puisée de son environnement», a tenu à souligner le styliste.

Ce costume traditionnel se divise en plusieurs types, dont le «Zaïm», le «soutége», le «tcherchek», la «pelure d'oignon», le «nid d'abeille» ou «semouk» avec l'utilisation de différents types d'étoffes de luxe ou de tissus, selon ce styliste, fort d'un demi siècle d'expé-

rience dans la confection de la blousa oranaise.

Il a également indiqué que les femmes ont conçu des robes pour chaque occasion. Dans ce sens, il a cité la «blousate koursi» faite pour la mariée, la «blousate qima» (robe de valeur) que les femmes mettent dans les grandes occasions, «blousate kbarate» (robe de femmes âgées), «blousate wqar» (respect) que les femmes portent lors des obsèques et «blousate dar» que les femmes utilisent dans la vie quotidienne.

Dans les anciennes coutumes dans la confection de la blousa oranaise, les mères tenaient à oeuvrer elles-mêmes pour les besoins de leurs filles. La première robe que la mère confectionne de ses propres mains était celle avec laquelle la future mariée ouvrait son trousseau. C'était le plus souvent la blousa «zaïm», constellée d'agate et de sumac (sous forme de petites paillettes), selon le styliste, qui conserve un grand assortiment de robes. De nombreux tailleurs spécialisés dans la confection de la blousa oranaise s'emploient à lui apporter quelques touches de modernité afin d'acquiescer un nouveau style innovant en phase avec les looks d'aujourd'hui, d'affronter le marché des vêtements traditionnels importés et d'en faire une marque incontournable.

Pour répondre aux goûts de la nouvelle génération, des modifications sont consenties pour en faire un costume innovant à travers un design créatif et élégant dans lequel l'originalité se mêle au contemporain sans renoncer aux détails traditionnels, souligne la propriétaire de «la maison de la couture Hasnia» à Oran, Bouterâa Mansour Hasnia. «Les couturières tiennent à ce que la blousa ora-

naïse soit plus variée, avec de nouvelles matières pour qu'elle ne reste pas cantonnée à un seul modèle utilisé par toutes les conceptrices», a indiqué Mme Hasnia, qui a fait la promotion de la blousa oranaise lors de plusieurs défilés de mode aux Emirats arabes unis, en Egypte, en Tunisie, en Italie et en France.

De son côté, Amel Iza, qui a réalisé une étude sur la blousa oranaise comme produit durable, a estimé que «la promotion de ce costume sur les plans culturel et touristique nécessite la confection d'une robe légère avec un tissu et des produits locaux comportant des détails patrimoniaux et à des prix variant entre 5.000 et 10.000 DA afin que le produit soit à la portée de toutes les femmes».

Afin de préserver ce patrimoine immatériel, «il est nécessaire de revenir au travail manuel de la couture, et que le procédé de collage, technique qui s'est généralisé, ne soit pas considéré comme un savoir-faire au point de faire perdre la dimension artistique et la créativité propres à ce vêtement», souligne l'experte en patrimoine au Centre de recherche en préhistoire et anthropologie d'Alger, Ouiza Ghalaz.

Dans le même contexte, la même chercheuse a souligné la nécessité de transmettre ce métier aux jeunes filles afin d'éviter sa disparition, et que la société civile prenne l'initiative d'organiser, chaque année, des défilés de mode tout en présentant de nouveaux modèles et en préservant leurs éléments traditionnels, ainsi que l'organisation de concours et de festivals avec la participation de toutes les wilayas dans lesquelles ces costumes sont présents.

R.C.

# sport

Ligue des champions

## Le Real Madrid remporte sa 14<sup>e</sup> étoile face à Liverpool

Entre le Real Madrid et la Ligue des champions, la magie opère toujours. Dans cette 67<sup>e</sup> édition de la C1, les Madrilènes ont livré des batailles dantesques pour éliminer successivement le PSG, Chelsea et Manchester City. En finale, au Stade de France de Saint-Denis, le Liverpool FC se dressait sur le chemin des hommes de Carlo Ancelotti. Un sacré client donc. Mais cette fois, le Real n'a pas eu besoin de signer de retour d'enfer pour l'emporter. Une défense en béton armé et une efficacité chirurgicale ont permis aux Espagnols de sortir vainqueurs (1-0) et de ramener la Coupe aux grandes oreilles en Espagne, quatre ans après leur dernière victoire.

### Un mur belge dans la cage madrilène

Cette finale a mis du temps à démarrer. Des incidents aux abords du Stade de France ont

→ **Le Real Madrid s'est imposé en finale de la Ligue des champions UEFA, samedi 28 mai, face à Liverpool (1-0). Un unique but signé du Brésilien Vinicius en seconde période a offert la victoire aux Merengues. Le club madrilène améliore son record de victoires en C1 avec ce 14<sup>e</sup> sacre.**

poussé l'UEFA à retarder le coup d'envoi de 36 minutes. Durant le premier acte, les joueurs de Liverpool se sont montrés les plus audacieux dans le domaine offensif et ont légèrement dominé les débats. Seulement voilà, en face, il y avait Thibaut Courtois. Le gardien a sorti des parades de grande classe face à Mohamed Salah (15<sup>e</sup>) puis face à Sadio Mané (21<sup>e</sup>). Le Belge a dévié le tir du Sénégalais sur le poteau. Juste avant la pause, alors que le Real n'avait encore rien montré en attaque, Karim Benzema a cru réussir le coup parfait en ouvrant le score (43<sup>e</sup>). Mais l'arbitre assistant a signalé le

Français en position de hors-jeu, et les assistants vidéo du sifflet principal Clément Turpin ont confirmé cette décision.

### Vinicius et Courtois délièrent Madrid

Après la pause, les débats dans l'entrejeu se sont équilibrés, Liverpool a perdu en fluidité et le Real a fini par faire la différence... sur son unique frappe cadrée de toute la rencontre. Oublié au second poteau, Vinicius Junior s'est jeté sur un centre-tir de Federico Valverde et n'a laissé aucune chance à Alisson Becker, le portier du club anglais (59<sup>e</sup>). Menés, les Reds n'ont dès lors plus eu le choix et

ont jeté toutes leurs forces pour revenir au score. Jürgen Klopp, l'entraîneur de Liverpool, a lancé dans la bataille Diogo Jota, puis Naby Keïta et Roberto Firmino. Mais rien n'y a fait. Malgré nombre de tentatives, il y avait parfois Militao, et très souvent un Courtois en état de grâce pour tout déjouer. Les défenseurs du Real ont plusieurs fois congratulé leur portier tant celui-ci a été déterminant. Le Real Madrid, monstre de solidité et d'efficacité, remporte donc sa huitième finale de Ligue des champions consécutive. Sa dernière défaite remonte à 1981 et un match perdu à Paris face à... Liverpool. Ce vieux mauvais souvenir est bel et bien exorcisé. Encore une fois, les Merengues règnent sur l'Europe avec 14 sacres en C1, soit deux fois plus que l'AC Milan.

R. S.

### LIGUE 1

Championnats arabes d'athlétisme (U20)  
**L'Algérie termine 4<sup>e</sup> avec 18 médailles, dont 5 or**

L'Algérie a terminé à la 4<sup>e</sup> place aux championnats arabes d'athlétisme U20, organisés à Tunis, en récoltant un total de 18 médailles (5 or, 8 argent et 5 bronze) à l'issue de cette compétition achevée vendredi soir. L'Egypte a terminé à la première place du podium avec un total de 32 médailles (13 or, 12 argent et 7 bronze), devant le Maroc avec 20 médailles (6 or, 8 argent et 6 bronze) et la Tunisie qui a récolté 15 médailles (6 or, 2 argent et 7 bronze). Les cinq médailles d'or algériennes ont été remportées par Harkas Wissal (Longueur 5,77 m et triple-saut 12,50 m), Rezik Darina Hadil (hauteur 1,70 m), Kherrafi Moncef (110 m haies 13,995) et Chenitef Heithem (800 m 1.48:75). A l'issue de cette compétition, l'Algérie a décroché cinq billets pour la participation au Championnat du monde juniors (messieurs et dames) prévu à Cali (Colombie) du 1 au 6 août prochain. Il s'agit de Kherrafi Moncef (110 m haies), Chenitef Heithem (800 m), Smail Benhamouda (10 km 43:36:15) Abderrahmane Daoud (3 000 m steeple 8.54:52) et Rokhia Mouici (1 500 m 4.25:27).

Ligue 1 (32<sup>e</sup> journée)

## La JSK dame le pion au MCA et conforte sa 2<sup>e</sup> place

La JS Kabylie a consolidé sa 2<sup>e</sup> place au classement général du Championnat national de Ligue 1 à la faveur de sa belle victoire glanée en déplacement face au MC Alger (0-2), ce samedi, à l'occasion de la suite de la 32<sup>e</sup> journée. Large dominatrice, la JSK a mérité sa victoire dans ce «Classico», joué malheureusement à huis clos. Un succès arraché, avec l'art et la manière, sur deux superbes réalisations. Premier à secouer les filets de Chaâl, Gatal a permis aux Lions du Djurdjura de rugir une première fois à la 25<sup>e</sup> minute. Le porteur du numéro 23 a été à la conclusion d'une contre-attaque rapidement menée en débloquent la situation d'une frappe surpuissante. Méconnaissable, depuis un petit moment déjà, le Doyen avait la possibilité de revenir dans le match juste après l'heure de jeu. Les Vert et rouge ont bénéficié d'un penalty non transformé par Frioui (67'). À cinq minutes de la fin

du temps réglementaire, les Canaris ont scellé définitivement le sort de cette confrontation en ajoutant un second but de toute beauté. Positionné plein axe de la cage du portier mouloudéen, à quelques 23 mètres, Nezla a doublé la mise d'une frappe en pleine lucarne (85'). Grâce à cette victoire, la JSK (60 pts) revient à 4 points du leader, le CR Belouizdad, alors que le MCA (6e - 49 pts) continue de dégringoler en enchaînant avec un 3<sup>e</sup> revers de suite.

### Le CRB se rapproche du sacre, le RCA assure son maintien

Le 9<sup>e</sup> titre de champion se profile à l'horizon pour le CR Belouizdad. Double tenant du titre, le Chabab s'est rapproché d'un 3<sup>e</sup> sacre de suite en allant infliger une véritable correction au RC Relizane (0-8), lors de la première partie de cette 32<sup>e</sup> manche jouée vendredi. Avec 64 unités à leur actif, et deux matches en

retard, les Rouge et Blanc se dirigent doucement et sûrement vers une consécration historique. Dans le bas du tableau, le RC Arbaâ a définitivement assuré sa survie en Ligue 1 pour la saison prochaine grâce à sa victoire arrachée sur la pelouse du NA Hussein Dey (0-1). De leur côté, le HB Chelghoum-Laid, le MC Oran et le NC Magra marchent sur les pas du RCA et se rapprochent du maintien. Ce trio a glané un point chacun lors de cette sortie et entrevoit la fin de l'exercice actuel avec plus de sérénité. Pour sa part, l'Olympique de Médéa, premier relégable, a fait une bien mauvaise opération après avoir été tenu en échec par l'US Biskra (1-1).

### Résultats partiels :

|            |       |
|------------|-------|
| OM - USB   | 1 - 1 |
| RCR - CRB  | 0 - 8 |
| PAC - USMA | 0 - 1 |
| NCM - MCO  | 0 - 0 |

|            |       |
|------------|-------|
| CSC - HBCL | 3 - 3 |
| NAHD - RCA | 0 - 1 |
| MCA - JSK  | 0 - 2 |

| Classement         | Pts | J  | Dif |
|--------------------|-----|----|-----|
| 1. CR Belouizdad   | 64  | 30 | 31  |
| 2. JS Kabylie      | 60  | 32 | 22  |
| 3. JS Saoura       | 53  | 30 | 30  |
| 4. USM Alger       | 53  | 31 | 17  |
| 5. Paradou AC      | 50  | 31 | 9   |
| 6. MC Alger        | 49  | 31 | 14  |
| 7. ES Sétif        | 46  | 28 | 15  |
| 8. ASO Chlef       | 46  | 31 | 12  |
| 9. CS Constantine  | 46  | 31 | 7   |
| 10. US Biskra      | 46  | 31 | 5   |
| 11. RC Arbaâ       | 42  | 32 | -4  |
| 12. HB Ch. Laid    | 41  | 32 | -4  |
| 13. MC Oran        | 39  | 31 | -3  |
| 14. NC Magra       | 39  | 32 | -9  |
| 15. Ol. Médéa      | 35  | 32 | -16 |
| 16. NA Hussein Dey | 22  | 31 | -23 |
| 17. RC Relizane    | 19  | 32 | -53 |
| 18. WA Tlemcen     | 13  | 31 | -50 |

Invaincu en 11 matches

## Le MCO à trois points du maintien

→ Le MC Oran n'est qu'à trois points de la fin du cauchemar en assurant son maintien en Championnat de Ligue 1 de football où cette équipe est invaincu depuis onze matches. Les «Hamraoua» ont réussi vendredi à accrocher un concurrent direct dans la course au maintien, le NC Magra, sur son terrain, profitant au passage du nul concédé à domicile par le premier potentiel relégable, l'O Médéa (1-1) face à l'US Biskra dans le cadre de la 32<sup>e</sup> journée. Du coup, les Oranais, qui comptent un match en moins avant deux journées de la clôture de la saison, confortent leurs chances de rester parmi l'élite après un exercice très compliqué au cours duquel ils ont joué avec le feu. Dans les milieux du club d'El-Bahia, on estime que le mérite dans ce maintien presque acquis revient à l'entraîneur Abdelkader Amrani, troisième coach à diriger les Rouge et Blanc cette

saison après Azeddine Aït Djoudi et Moez Bouakaz. Amrani, qui a pris en mains l'équipe dès la fin de la phase aller, a réussi là où ses prédécesseurs ont échoué, en surmontant tous les obstacles, sachant qu'il s'est plaint, tout comme Aït Djoudi et Bouakaz, des limites de son effectif, notamment sur le plan offensif. Cela n'a pas empêché toutefois l'ex-entraîneur du WA Tlemcen, à gagner, jusque-là, le pari en enchaînant onze matches sans la moindre défaite. Son équipe et lui sont d'ailleurs bien partis pour réussir la plus longue série d'invincibilité en Championnat cette saison.

Mieux, en quatorze rencontres depuis le début de la seconde manche de la Ligue 1, les protégés d'Amrani n'ont perdu qu'une seule fois, une défaite qu'ils auraient pu éviter à domicile contre l'O Médéa le 5 mars dernier. Du coup, Amrani est bien parti pour rééditer le scénario

du WAT la saison passée quand il avait évité la descente à la formation de sa ville. Il avait également fait de même avec le CR Belouizdad, il y a quatre saisons, avec en plus un trophée de coupe d'Algérie. Appelé à jouer deux rencontres à domicile contre la JS Saoura (match en retard) mercredi prochain, et le WA Tlemcen, ainsi qu'un troisième et dernier sur le terrain du MC Alger, le club phare de la capitale de l'Ouest a toutes les chances pour décrocher les trois unités qui lui permettent de lancer un ouf de soulagement dans les tout prochains jours.

C'est tout Oran aussi qui espère vite se réveiller du cauchemar et tourner la page d'une saison pleine de problèmes, pour ouvrir ses bras à ses hôtes des pays participants à la 19<sup>e</sup> édition des Jeux méditerranéens dont le coup d'envoi est prévu le 25 juin prochain.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1<sup>er</sup>-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune**. Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki** Directeur financier : **Ouahid Kouba** Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPAL** Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : **SIO**. Constantine : **SIE** Diffusion centre : **SEDICOM**. Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar**. Sud : **Trag diffusion** Publicité : **La Nouvelle République** Impression Alger : Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

**en direct**

**Athlétisme (U20)**

L'Algérie termine 4<sup>e</sup> avec 18 médailles, dont 5 or

**le match à suivre**

**Ligue des champions**

Le Real Madrid remporte sa 14<sup>e</sup> étoile face à Liverpool

**football**

**Ligue 1 (32<sup>e</sup> journée)**

La JSK dame le pion au MCA et conforte sa 2<sup>e</sup> place

Equipe nationale

**Des changements qui ne seraient pas les derniers**

On le disait hier dans notre édition, le sélectionneur national Djamel Belmadi devra s'expliquer sur ses sept nouveaux convoqués en sélection, mais aussi sur les cadres comme Feghouli, Bounedjah et Mahrez (officiellement forfait), Attal et Benlamri laissés de côté.

**De grosses sueurs apparaissent**

De grosses sueurs froides, plutôt d'énervement et d'interrogations, se font remarquer chez ceux qui n'attendaient que l'occasion pour s'élever plus haut que les autres, et dire tout haut qu'ils avaient parfaitement raison sur les conséquences de la mauvaise gestion des Verts par le sélectionneur Belmadi, depuis les deux dernières défaites (CAN et élimination de la Coupe du monde.) La mousse a déjà pris chez certains médias qui se font plaisir de consacrer leur «Une» à l'Equipe nationale algérienne.

**Des choix radicaux se feront à chaque fois...**

Victime de sa notoriété, le boss de l'Equipe nationale devra répondre par des résultats qui sont attendus, ce qui signifierait que le mal n'est pas un fait des Verts, mais ce déraillement grince bien chez des clubs qui ont une renommée mondiale. Djamel Belmadi a jugé urgent de remplacer les mauvaises pièces qui ne répondent plus. Des choix radicaux interviendront à chaque fois qu'il est nécessaire comme c'est le cas dans sa liste de 25 joueurs retenus pour affronter l'Ouganda (4 juin) et la Tanzanie (8 juin) dans le cadre des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2023.

**Que dira Belmadi lors de sa conférence de presse ?**

Que dira ce lundi en conférence de presse, si ce n'est que ce qui se passe en interne, regarde le staff et les joueurs. On ne va pas s'attarder sur ce qu'on a mal fait. Ce qui importe, ce sont les premières sorties qui s'inscrivent dans le cadre des éliminatoires de la CAN. Le changement pourrait l'amener à dire que cela c'est fait dans un contexte différent, des adversaires différents et des surfaces de jeu différentes. D'autres réactions pourront être faites dans ce même contexte, à savoir qu'il est logique de s'engager dans une telle mutation afin d'assurer de la fraîcheur sur



■ L'absence de Mahrez suscite des commentaires fantaisistes.

(Photo > D. R.)

le plan physiologique. Tout cela risque de ne pas être le dernier changement, d'autres interviendront selon les résultats que proposent ces joueurs, avec bien entendu des critères d'analyse sur leurs prédispositions par rapport à la surface de jeu. Ces choix seront sur la table du sectionneur ce lundi à 11h en conférence de presse pour expliquer ses décisions, a indiqué ce samedi la Fédération algérienne de football. Les débats s'annoncent animés!

**Un rapport médical, dit-on !**

On n'oubliera pas, et surtout pas, puisque le cas de Mahrez constitue la question de cette conférence de presse. Tout le monde a sous ses yeux, depuis ce jeudi écoulé, l'information relative à l'ailier de

Manchester City. Jeudi soir dernier, l'instance indiquait avoir «reçu ce jeudi 26 mai 2022 un rapport médical de la part du club anglais de Manchester City indiquant que Mahrez n'est pas en mesure de participer au prochain stage et aux deux prochaines rencontres de la sélection». Une blessure diplomatique ?, murmurent-on.

**Pas convaincus sur ce cas !**

Des bruits de couloir, bien que différents, s'accablèrent et affirment «soit que le sélectionneur Djamel Belmadi a décidé, de sa propre initiative, d'exempter son taulier, soit que le Fennec a demandé à faire une pause en sélection. Après les échecs à la CAN-2021 et en barrages de la Coupe du monde 2022, une page va clairement se

tourner au sein de la sélection algérienne et il faudra voir quelle place Mahrez, très affecté par ces échecs, va occuper dans cette nouvelle histoire». Pour rappel, le gardien Anthony Mandrea (Angers), les latéraux Akim Zedadka (Clermont) et Yanis Hamache (Boavista FC), le milieu Abdelkabar Kadri (Courtrai), l'ailier Billal Brahimi (Nice), et les attaquants Billel Omrani (Cluj) et Riad Benayad (ES Sétif) vont découvrir les Fennecs à l'occasion de ce rassemblement.

**H. Hichem**

■ BeIN Sports 1 : Al Ahly - Wydad Athletic Club à 19h

■ Eurosport 1 : handball, Ligue européenne masculine à 19h

**La Der**

**JM-2022 : Près de 3.500 athlètes annoncés pour la 19<sup>e</sup> édition à Oran**

Un total de 3 434 athlètes issus de 26 pays, prendront part à la 19<sup>e</sup> édition des Jeux méditerranéens, prévue du 25 juin au 6 juillet, a appris l'APS, samedi, de source proche des organisateurs. L'Italie se déplacera avec la plus grande délégation, composée de 565 membres (athlètes et officiels), sur un total de 5156 participants (officiels inclus) attendus à Oran. Elle sera suivie de l'Algérie (pays hôte), avec une délégation de 522 personnes dont 193 athlètes messieurs et 136 dames. Viennent ensuite, la France (496), la Turquie (460), l'Espagne (408), Egypte (294), Tunisie (263), Grèce (252), Serbie (244), Portugal (237), Maroc (220), Slovénie (198), Chypre (174), Croatie (172), Macédoine du Nord (109), Bosnie-Herzégovine

(79), Albanie (81), Kosovo (69), Liban (65), Monténégro (49), Syrie (49), Malte (43), Saint-Marin (36), Monaco (30), Libye (25) et Andorre, avec la plus faible délégation avec 16 membres.

«Vingt six pays se sont engagés dans les 24 sports et 244 épreuves, inscrits au programme général de cette 19<sup>e</sup> édition des JM-2022 et dont deux (lutte et haltérophilie) permettront aux athlètes participants d'engranger des points supplémentaires à leur classement mondial, en prévision d'une qualification aux Jeux olympiques de Paris-2024», a-t-on indiqué.

Outre les 24 disciplines, le Comité d'organisation des jeux d'Oran conjointement, avec le CIJM (comité international des Jeux méditerranéens), a intégré, au

programme général des JM-2022, trois sports à titre de démonstration. Il s'agit des échecs, du para-athlétisme (100 m non voyant, 1 500 m/T45, 46 et moteur), et du teqball. La commission des compétitions, une des plus importantes des douze que comporte le COJM, s'attelle à peaufiner et finaliser le calendrier final des compétitions, avant de le rendre public. Elle a d'ailleurs, programmé le tirage au sort des cinq sports collectifs (football, volley-ball, handball, basket-ball et water-polo), pour lundi 30 mai. La cérémonie sera diffusée en direct sur les chaînes de la télévision nationale publiques et privées, en présence des représentants des pays participants et de personnalités sportives.